

Motion 2591

pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau « loverboys »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les obligations constitutionnelles (Cst-GE) selon lesquelles : « les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés » (art. 23, al. 1) ; « l'enfant est protégé contre toute forme de maltraitance, d'exploitation, de déplacement illicite ou de prostitution » (art. 23, al. 3) ; « l'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse qui tient compte des besoins et intérêts des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé » (art. 207, al. 1) ;
- la loi sur l'instruction publique (LIP), art. 78, al. 2, sur l'importance d'une aide psychologique et socio-éducative appropriée : « ces aides contribuent en outre à l'orientation des élèves et à la prévention en matière de difficultés liées à l'adolescence » ;
- la loi 11760 sur la traite des êtres humains ;
- la dangerosité des « loverboys », trafiquants d'êtres humains et proxénètes, qui jouent les séducteurs pour rendre dépendant-e-s émotionnellement, affectivement et financièrement des jeunes femmes et des jeunes hommes particulièrement vulnérables, dont ils veulent tirer profit en les poussant à la prostitution ou à la délinquance ;
- les risques majeurs qu'encourent les jeunes filles comme les jeunes garçons vulnérables, mineurs comme majeurs, lorsqu'ils sont confrontés aux « loverboys » ;
- la grande capacité d'information dont bénéficie le département de l'instruction publique auprès des jeunes, mineurs et majeurs, scolarisés dans ses établissements ;
- le signal d'alarme tiré notamment par les associations bernoises concernées par l'aide aux victimes de traite des êtres humains ;
- la campagne d'information sur la thématique des « loverboys » menée par la direction de l'instruction publique du canton de Berne,

invite le Conseil d'Etat

à sensibiliser les élèves, les professionnels et les encadrants sur la thématique des « loverboys » et sur celle de la prostitution 2.0.